Les principes généraux adoptés à Helsinki et axés sur une plus grande mobilité des personnes, des idées, des cultures et des échanges commerciaux devraient maintenant être établis fermement et assortis de moyens - les plus manifestement nécessaires - permettant d'amorcer en pratique le processus de mise en application. De concert avec des délégations amies, la délégation du Canada à Genève a mis l'accent sur certains aspects des contacts humains qui auront une incidence évidente, tant sur le plan psychologique qu'humanitaire. Les premiers pas en ce sens pourraient être accomplis si nous pouvions corriger la situation regrettable qui résulte de la séparation des familles, des conjoints et des fiancés et si nous pouvions multiplier et faciliter les visites de particuliers et de groupes entre pays de l'Est et de l'Ouest.

Un plus grand accès aux publications des pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest accompagné d'échanges culturels plus fréquents entre ces deux parties du monde prépareraient aussi le terrain de la confiance qui doit marquer toutes nos relations si nous voulons parvenir à la stabilité dans l'avenir. La confiance et la stabilité doivent effectivement être les éléments clés de notre monde de plus en plus interdépendant.

Un des principaux problèmes qui se sont posés à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe réside dans l'insistance de certains participants sur le respect sacré des "lois, coutumes et règlements"; une telle attitude revient à prôner l'application des lois et des systèmes nationaux en cas de conflit avec les lois et les obligations internationales. Il existe à mon avis une approche plus éclairée. Il ne fait pas de doute que chaque État jouit du droit souverain de décider des obligations internationales qu'il entend assumer; j'estime néanmoins que cet État est moralement tenu de veiller à s'acquitter des obligations qu'il a décidé d'assumer. Voilà certes le seul fondement réaliste de la coopération internationale. En d'autres termes, il faudra que les participants conviennent de prendre les mesures nécessaires si une loi ou une pratique d'un État entre en conflit avec un engagement que celui-ci aura contracté à la CSCE, tout comme il faut changer les lois fiscales ou tarifaires qui font obstacle à l'exécution d'un accord commercial; il s'agit là d'une pratique admise à l'échelle internationale.

Ainsi, quiconque s'interroge sur la lenteur des négociations de la conférence, sur la foule des problèmes qui se posent et sur le caractère méticuleux et "bureaucratique" des participants pourra trouver réponse dans les faits que je viens d'exposer. Le genre d'entente dont nous avons besoin pour parvenir à la détente n'a peut-être pas été parfaitement compris par certains au début; plusieurs ont alors pu penser que nous entreprenions un exercice mondial de relations publiques sans trop nous soucier des questions de substance. La détente ne s'obtiendra pas si facilement. Si elle veut être efficace, la CSCE doit poursuivre des objectifs beaucoup plus fondamentaux. Chaque pays estime que tel ou tel point devrait prendre la forme de principes ou de dispositions pratiques pour que la détente se concrétise. J'ai déjà mentionné certaines de nos idées à ce sujet. Rien de cela ne saurait faciliter le passage au troisième et dernier stade ou la prise de quelque mesure de continuation que ce soit. Il y a un an, nous prévenions nos alliés que, selon nous, la conférence serait longue; je puis affirmer aujourd'hui